

SEANCE DU 24 FEVRIER 2011 A 20 HEURES.

Sous la Présidence de Madame Boquet Marie-Claude, Maire.

Etaient présents : Mrs Mmes Boquet Marie-Claude, Deniau Eric, Dupuy Samuel, Baudoin Bruno, Gibon Gilles, Cadu David

Philippe Rées absent, a donné pouvoir à Samuel Dupuy

Elisabeth Van der Motte, absente, a donné pouvoir à Eric Deniau.

Etaient absents : Mr Besnard Olivier, Mme Budain Laurence

Approbation du compte administratif 2010.

Approbation du compte de gestion 2010.

(n° 2011-02-12)

Le conseil municipal du Louroux ,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2010 (budget unique) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2010,

Après être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Primitif 2011 – détail des subventions accordées.

(n° 2011-02-12/1)

Le conseil municipal vote les subventions accordées au titre de l'année 2011.

Ass. Culture et Environnement – Le Louroux	300.00 €
Cantines Scolaires Autonomes Manthelan-Le Louroux	3.500.00 €
Ass. Familles Rurales de Manthelan	600.00 €

Comité du Souvenir Français –Ligueil	70.00 €
Ass Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR Manthelan)	300.00 €
Ass. Les Baladins Lourousiens	150.00 €
Ass. Des Parents d'Elèves des écoles Le Louroux-Manthelan	350.00 €
Office du Tourisme du Grand Ligueillois	350.00 €
Société Protectrice des Animaux	120.00 €

Ces subventions d'un montant total de 5.540,00 € ,sont inscrites au Budget Primitif 2011 de la commune, à l'article 65748.

Affectation des résultats de l'exercice 2010.

Le conseil municipal , après avoir entendu le compte administratif 2010 , constatant que le compte administratif présente , après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- **un déficit cumulé d'investissement de 51 548,26 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

- **au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement à : 101 811,36 €**

Budget primitif 2011 :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **363.497,00 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **642.586,18 €**

Budget total : 1 006 083,18 €

Révision du loyer du logement de Champ Pichon .

(n° 2011-02-13)

Le conseil municipal décide de réviser le loyer du logement de Champ Pichon, occupé par Gilles Gibon.

La revalorisation du loyer est calculée par rapport à la variation annuelle de l'Indice de référence des loyers du 4^{ème} Trim , soit 1.45 %

Loyer révisé : 250 € X 1.45 % = **253.63 €**

Cette augmentation est effective au 1^{er} janvier 2011.

Assujettissement T.V.A.

(n° 2011-02-14)

La commune de Le Louroux est propriétaire d'un immeuble, sis rue du Château , qu'elle va aménager pour l'installation d'un restaurant.

Le montant des travaux est estimé à **272.401,00 € HT** et devraient débiter au 4^{ème} trimestre 2011. Ce projet est inscrit à l'article 2313- op. n° 168 du BP 2011

Ce bâtiment, à usage commercial , sera loué à un restaurateur.

Le conseil municipal demande à la Direction Générale des Finances Publiques, Service des Impôts des Entreprises de Loches, l'option d'assujettissement à la T.V.A. pour ce projet.

Séance levée à 22 heures 30